

ANTIDOPAGE: LES REGLES RELATIVES AU SALBUTAMOL (MEDICAMENT POUR L'ASTHME) ONT CHANGE

Eurojuris - 17 avr. 2009

On sait que le salbutamol (ventoline) est une molécule utilisée dans le traitement de l'asthme. Un sportif qui a prouvé la réalité de son affection asthmatique peut obtenir une autorisation d'usage de ce médicament à des fins thérapeutiques.

On sait que le salbutamol est une molécule utilisée dans le traitement de l'asthme. Son nom commercial bien connu est la Ventoline. Un sportif qui a prouvé la réalité de son affection asthmatique peut obtenir une autorisation d'usage de ce médicament à des fins thérapeutiques.

En dépit de cette autorisation, les textes prévoient qu'une concentration urinaire supérieure à 1000 nano grammes / ml est considérée comme anormale. Mais, il est donné au sportif une possibilité de prouver sa bonne foi.

A ce titre, les textes applicables en 2008 précisait que « Quelle que soit la forme de l'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques accordée, une concentration de salbutamol (libre + glucuronide) supérieure à 1 000 ng sera considérée comme un résultat d'analyse anormal, à moins que le sportif ne prouve que ce résultat anormal est consécutif à l'usage thérapeutique de salbutamol par voie inhalée. » (1)

Il existait donc une possibilité pour le sportif de prouver sa bonne foi par tout moyen.

Depuis le 1er janvier 2009, la section 3 (2) de la nouvelle liste des interdictions 2009 de l'AMA (agence mondiale anti dopage) prévoit que : « Une concentration urinaire de Salbutamol supérieure à 1 000 ng/ml sera considérée comme un résultat d'analyse anormale à moins que le sportif ne prouve par une étude pharmacocinétique contrôlée que ce résultat est bien la conséquence de l'usage d'une dose thérapeutique de Salbutamol par voie inhalée .../... ». (3)

Il y a entre le premier et le second texte une différence principale : Le nouveau texte restreint le mode de preuve en imposant un examen. Il introduit aussi la notion de « dose thérapeutique » là où le texte précédent évoquait simplement « l'usage thérapeutique »

En conséquence, depuis le 1er janvier 2009, le sportif n'a d'autre choix que de se soumettre à une telle étude, en pareil cas.

Ainsi, la preuve de la bonne foi du sportif contrôlé n'est plus libre.

Le problème réside aussi dans le fait qu'aucun protocole agréé par l'AMA n'a été publié à ce jour si bien que le sportif concerné est actuellement soumis à un dangereux aléa.

En résumé, le sportif concerné par le dépassement du taux de 1000 ng/ml, ce qui peut arriver notamment en cas de déshydratation, se voit contraint à passer un examen dont il ne connaît pas le contenu.

Cela nous promet inévitablement des controverses scientifiques et juridiques lors du premier cas qui ne manquera pas de se présenter.

NOUVEAU ET ULTIME CONTROLE ANTIDOPAGE POSITIF POUR TYLER HAMILTON

AFP - 17 avr. 2009

PARIS (AFP) — L'Américain Tyler Hamilton, 38 ans, a subi un nouveau contrôle antidopage positif (stéroïdes) qui signifie sa fin de carrière, selon le site spécialisé cyclingnews.

Hamilton, qui porte le maillot de la modeste formation américaine Rock Racing, a été positif dans un contrôle inopiné diligenté en février par l'agence nationale antidopage américaine (USADA).

Champion olympique du contre-la-montre en 2004, l'Américain avait été le premier sportif convaincu de dopage par transfusion sanguine fin 2004.

Hamilton avait été suspendu pendant deux ans à la suite de cette affaire.

Selon le site spécialisé, le coureur a reconnu avoir pris une substance interdite dans un supplément vitaminé afin de soigner une dépression. Il a annoncé sa décision de raccrocher le vélo.

"Je me retire officiellement à partir de maintenant", a déclaré Hamilton. "Michael (Ball, propriétaire de Rock Racing) est prévenu mais mes coéquipiers ne le savent pas encore. C'est très difficile."

Suivant le code mondial antidopage, l'ancien coéquipier de Lance Armstrong (de 1998 à 2001) encourt une sanction qui peut aller jusqu'à la suspension à vie.

Hamilton, averti du résultat positif de son contrôle, n'avait alors pas participé au Tour de Castille et Leon en Espagne pour lequel il était prévu fin mars. L'équipe dirigée par le Belge Rudy Pevenage (l'ancien mentor de l'Allemand Jan Ullrich) avait expliqué son forfait par une bronchite.

"Je savais que c'était le calme avant la tempête", a déclaré à ce sujet le coureur américain. "J'avais besoin de passer du temps avec ma famille, de parler de ce qui allait se passer."

"Beaucoup de gens souffrent de dépression et ont besoin d'être soignés pour cela", a ajouté Hamilton en reconnaissant qu'il était parfaitement au courant que la substance en cause figurait dans le médicament et était

interdite par le règlement antidopage.

Hamilton serait soigné depuis 2003 pour dépression, maladie pour laquelle un antidépresseur lui a été prescrit pour une durée de six ans. Selon ses dires, il aurait pris le double du dosage prescrit en janvier quand il aurait appris que sa mère était atteinte d'un cancer. Il aurait ensuite stoppé le traitement avant de prendre la substance qui lui a valu d'être contrôlé positif.

Mis en lumière par sa "performance" du Tour de France 2003, quand il avait bouclé la course à la 4e place en dépit d'une fracture à une clavicule, le coureur de Boston est passé sans transition des sommets aux gouffres l'année suivante en gagnant l'or du contre-la-montre aux JO d'Athènes quelques semaines avant son contrôle positif de la Vuelta.

Hamilton a sauvé sa médaille d'or malgré de très lourds soupçons sur lui. L'échantillon A s'était révélé positif mais la contre-expertise n'avait pas abouti en raison de la dégradation de l'échantillon sanguin.

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a mis un terme à l'affaire en rejetant sur la forme en 2006 l'appel déposé par son suivant, le Russe Viatcheslav Ekimov.

Hamilton a été également éclaboussé pour une supposée implication dans l'affaire Puerto -il a rejeté cette accusation-, avant même qu'il recoure pour l'équipe italo-russe Tinkoff. Sans conséquence pour lui, en l'absence de sanction de la part de la Fédération américaine.

Par la suite (2008), le coureur de Boston a trouvé refuge dans son équipe actuelle, à côté notamment des Espagnols José Enrique Gutierrez, Francisco Mancebo et Oscar Sevilla, dont les noms ont été aussi cités dans l'affaire Puerto. Jusqu'à l'arrêt définitif coïncidant, à quelques jours près, avec son 38e anniversaire (1er mars).

LES HOCHEYEURS NE POURRONT BIENTOT PLUS SNIFFER DE NICOTINE

24 heures - 20 avr. 2009

Après l'EPO et les stéroïdes, le Laboratoire d'analyse du dopage d'Epalinges et la Fondation Antidoping Suisse vont notamment s'attaquer au tabac à priser, apprécié des skieurs et des hockeyeurs professionnels.

La nicotine sera bientôt dans le viseur des chasseurs de produits dopants. C'est du moins l'une des priorités de la Fondation Antidoping Suisse en collaboration avec le Laboratoire d'analyse antidopage (LAD), basé à Epalinges. «La nicotine est un stimulant qui ressemble aux amphétamines. Les principaux adeptes de cette substance sont les athlètes de sports d'hiver», explique Martial Saugy, directeur du LAD.

Les sportifs visés sont plus précisément les hockeyeurs et les skieurs qui utilisent le tabac à priser comme excitant. Mais pourquoi utiliser les grands moyens pour traquer cette substance a priori pas si dangereuse? «Parce qu'on a observé des affections buccales et nasales chez des juniors, répond Martial Saugy. Faire de la prévention est devenu une priorité dans ces milieux.» Le système nerveux peut également être touché. Avec, comme conséquence connue, la dépression.

Parmi les autres axes de recherches du LAD, on parle du fameux passeport biologique qui devrait parvenir à confondre les utilisateurs de dopage génétique. Dans les autres priorités, on parle aussi de l'amélioration de l'analyse de la fameuse EPO. «Des juristes sont régulièrement engagés pour trouver un vice de forme dans notre processus, constate Martial Saugy. Nous voulons améliorer les recherches pour être encore plus forts devant les tribunaux.»

Manque de moyens

L'an dernier, le LAD s'est vu confier l'ensemble des analyses de l'Eurofoot. Il a été au cœur du dépistage de la Cera, cette molécule de synthèse dérivée de l'EPO qui stimule la production de globules rouges. Grâce à cette trouvaille, les cyclistes Ricco et Kohl ont été convaincus de tricherie, lors du Tour de France 2008.

De grandes et belles victoires pour le laboratoire. Mais autant de résultats probants qui n'ont pas profité à Antidoping Suisse. Faute d'argent, la fondation chargée de lutte contre le dopage n'a effectué aucun contrôle sanguin l'an dernier dans notre pays. «Nous souhaiterions que la Confédération qui nous aide à hauteur de 1,7 million de francs, nous octroie un million supplémentaire», explique Corinne Schmidhauser, présidente d'Antidoping Suisse, fondation créée le 1er juillet 2008.

En décembre dernier, le Parlement avait refusé de verser cette somme pour une voix.

MORT DE 21 CHEVAUX DE POLO AUX USA: UNE ADMINISTRATION DE DROGUES EN CAUSE

AFP - 21 avr. 2009

MIAMI (AFP) — L'enquête sur la mort de 21 chevaux d'une équipe de polo vénézuélienne entre dimanche et lundi en Floride avant un prestigieux tournoi s'oriente vers la piste d'une administration de drogues ou de produits toxiques, révèle mardi un communiqué du département de l'Agriculture de l'Etat.

Au vue de la rapidité avec laquelle les chevaux sont morts, les autorités de Floride (sud-est des Etats-Unis) "soupçonnent que la cause (de leur mort) est liée à une réaction négative à des drogues ou des produits toxiques", indique le communiqué du département de l'Agriculture, chargé de l'enquête.

"Il n'existe pas de preuves du fait que les chevaux auraient pu être affectés par une maladie infectieuse ou contagieuse", ajoute le document.

L'équipe de polo de Caracas devait participer dimanche à l'US Open de polo qui se joue au Club international de polo de Palm Beach à Wellington, à 100 km au nord de Miami, mais le prestigieux tournoi a dû être suspendu lorsque les chevaux de l'équipe ont commencé à s'effondrer les uns après les autres.

Des sources citées par le journal local Palm Beach Post ont indiqué qu'il n'était pas rare que des anabolisants ou toute autre sorte de "cocktails" soient administrés aux équidés participant aux tournois de polo de Wellington, afin d'améliorer leurs performances.

"Le moment est venu de faire passer des examens anti-dopage aux chevaux de polo", estime, dans l'édition de mardi du Palm Beach Post, Neil Hirsch, co-proprétaire du Bridgehampton Polo Club de Long Island (New York), qui aurait dû affronter dimanche l'équipe de polo de Caracas.

Les chevaux qui sont morts, certains évalués jusqu'à 200.000 dollars, venaient principalement d'Argentine, comme les joueurs de polo qui devaient les monter, selon différentes sources à Wellington, connue comme étant la capitale américaine de ce sport.

L'équipe "Lechuza Polo a participé à des championnats et des tournois de polo dans le monde entier et jamais nous avons connu une situation aussi désespérante que celle-ci, vu que nos chevaux reçoivent les soins les plus professionnels et attentionnés possibles", indique un communiqué de l'équipe de Caracas.

"Nous ne connaissons pas la cause de la mort de nos chevaux. Nous attendons le résultat des autopsies que réalisent en ce moment les autorités", ajoute le document.

DOPAGE: TROIS MOIS DE PRISON AVEC SURSIS POUR LE CYCLISTE DARIO FRIGO

AFP – 24 avril 2009

GRENOBLE (AFP) — Le cycliste italien Dario Frigo, arrêté en juillet 2005 à Courchevel (Savoie) pour une affaire de dopage alors qu'il participait au Tour de France, a été condamné à trois mois de prison avec sursis par la cour d'appel de Chambéry.

La cour, qui a rendu son délibéré jeudi, est allée à l'encontre du réquisitoire de l'avocat général qui avait requis, lors de l'audience du 5 mars, une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis.

L'épouse du coureur, Susanna, a elle aussi été condamnée à trois mois de prison avec sursis.

Quant à la demande de la Fédération française de cyclisme (FFC), pour laquelle l'avocat général avait demandé le versement d'un euro de dommages et intérêts, elle a été rejetée par la cour d'appel.

En première instance, en septembre 2008, Dario Frigo, ainsi que son épouse, avaient été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) à six mois de prison avec sursis chacun et à une amende douanière conjointe de 8.757 euros.

Le couple Frigo avait fait appel de cette décision.

Pour sa défense, Dario Frigo avait déclaré qu'il était "victime du système" et avait dénoncé "un dopage organisé au sein de l'équipe" (Fassa Bortolo, ndlr).

Le 11 juillet 2005, Susanna Frigo avait été interceptée par les douanes sur l'autoroute A43 au péage de Sainte-Hélène-sur-Isère (Savoie), alors qu'elle transportait dans sa voiture des produits dopants, en plein Tour de France.

Dario Frigo avait été interpellé à son hôtel à Courchevel le 13 juillet au matin, avant le départ de la 11e étape de la Grande Boucle.

A l'issue de son audition, le couple Frigo avait été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire.